COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

No 14-2019 - Séance du 29 avril 2019 - Orale

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

En fin d'année passée, la commune de St-Légier - La Chiésaz a signé, à l'instar des autres communes du district, une convention pour les deux prochaines années, soit 2019 et 2020. Une communication municipale n° 9 - 2019 a été transmise oralement à cette occasion lors de la dernière séance du conseil communal, le 18 mars.

Le conservatoire de musique, par son courrier du 23 avril 2019, exprime sa gratitude pour la signature de cette nouvelle convention et l'évolution positive de ce dossier.

Par ailleurs, deux journées portes ouvertes sont organisées, soit le 4 mai à Vevey et le 11 mai à Montreux.

Je vous remercie de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

A. Bovay — J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 29 avril 2019

M. George , municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal